



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/2026

ID : 074-257401729-20260519-D2026_04_17-DE



DELIBERATION

2026 04 17

Séance du mardi 19 mai 2026 à 18h15 à la CCG – Salle ORJOBET - 38 rue Georges de Mestral, 74160 ARCHAMPS

Date de première convocation : 12/05/2026

Nombre de membres dont le comité syndical doit être composé : 24

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 21

Quorum : 13

Présidente Christelle METRAL

Délégués présents

AA JP. BELMAS, C. CALLAY, S. COLO, C. DARCY, P. LEBEURRE, AL. VOUTAY (Suppléant)

CCAS C. BOYER, V. DECOTTIGNIES, C. METRAL

CCG A. MAGNIN, C. MERLOT, J. LAVOREL, S. LUCAS, JP. MEGEVAND (Suppléant et voix consultative)

CPPC C. ANTONIELLO, J. MARTINEZ

CCUR P. JACQUESON, P. RANNARD, F. SEVE

Délégués représentés

AA A. BLOUIN par C. CALLAY, M. GACONNET par JP. BELMAS

CCG C. BONNAMOUR par S. LUCAS

Délégués absents

AA C. FRAISEAU, J. BELLATON (excusé), D. COTTET (excusé)

Secrétaire de séance Alban MAGNIN

Objet : **ÉLECTIONS DU BUREAU DU SIGETA**

Suite à l'élection de l'exécutif du SIGETA, le 19 mai 2026, Madame la Présidente expose que le SIGETA doit élire son bureau afin d'assister Mme la Présidente dans la gestion des affaires du SIGETA.

Le nombre de ses membres maximum est fixé à 8.

Le comité syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le comité Syndical, après avoir voté, **FIXE LE BUREAU de la manière suivante :**

La Présidente et les Vice-Présidents: Christelle METRAL, Alban MAGNIN, Jean-Pierre BELLIAS

Claude ANTONIELLO

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/2026

ID : 074-257401729-20260519-D2026_04_17-DE



Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions. Ils sont membres du Bureau syndical qui est complété par les membres suivants, lesquels ont déclaré accepter exercer leurs fonctions :

Les délégués titulaires représentants des EPCI: Sandrine LUCAS (CCG), Philippe JACQUESON (CCUR).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et année que dessus.

Le secrétaire de séance,
Alban MAGNIN

La Présidente,
Christelle METRAL

A black ink signature of Alban Magnin, consisting of a large, fluid, cursive loop.

A blue ink signature of Christelle Metral, consisting of several overlapping loops, next to the official seal of the Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA) for Archamps. The seal is circular with the text 'SIGETA' at the top and '(Archamps)' at the bottom, and features a central emblem with a figure and a star.

La Présente délibérations peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.